

AVIS ET PROPOSITIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL-COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Réunion ordinaire du 1^{er} Juillet 2021

AVIS OFFICIEL	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis N°1 : <u>Gestion des signalements de DGI</u> Les représentant-es des personnels au CHSCT D13 demandent au Président du CHSCT de respecter les procédures et délais de traitement des signalement DGI actés. Ils/elles demandent aussi à disposer des documents nécessaires à leurs travaux en amont de chaque CHSCT, notamment la liste de suivi des visites actant les préconisations effectuées et celles devant encore l'être ainsi que celle des DGI mise à jour notifiant les problématiques exposées, les porteurs de dossier et leurs réponses aux problématiques. <i>Avis approuvé à l'unanimité des présents.</i> Avis N°2 : <u>Organisation des PIAL</u> Les représentant-es des personnels au CHSCT D13 demandent au Président du CHSCT de prendre les mesures nécessaires afin que les conditions de travail des AESH ne soient pas dégradées par l'organisation en PIAL: situations d'établissements partagés et parfois multiples, parfois éloignés, nombre d'élèves à suivre importants ayant des pathologies pour lesquelles ils/elles ne sont pas formés. Ces personnels doivent notamment pouvoir disposer de leur temps de repas sans qu'il soit impacté par un déplacement entre 2 établissements, Ils/elles doivent aussi être prioritaires concernant les EPI et bénéficier des accès aux tests salivaires. <i>Vote : 4 pour et 3 abstentions, l'avis est adopté.</i>	La DSDEN accède à la demande formulée. La DSDEN a organisé les PIAL conformément à la demande ministérielle. La souplesse de gestion offert par ces structures a pour but de mieux couvrir les besoins des élèves mais aussi de rapprocher la gestion des affectations des contraintes de terrains pour les AVS et pour les établissements.

AVIS OFFICIEL	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis N°3 : Etat du <u>collège Marie Laurencin</u> Compte tenu des conditions difficiles d'enseignement au collège Marie Laurencin. Collège provisoire depuis 16 ans construit entièrement en préfabriqués (qui ont 30 ans pour la plupart) et devant la vétusté et la dangerosité des installations, le CHSCT demande à Monsieur le DASEN : - d'intervenir auprès du Conseil Départemental pour que les réparations d'urgence qui s'imposent soient effectuées. - de demander au Conseil Départemental la reconstruction en dur de l'établissement dans les plus brefs délais. - de ne pas augmenter le nombre d'élèves ni la capacité d'accueil de l'établissement tant que la reconstruction du collège n'est pas effective. <i>Avis approuvé à l'unanimité des présents.</i>	Lors de la séance ordinaire du CHSCT du 1^{er} Juillet 2021, le secrétaire général de la DSDEN s'est engagé à rappeler la situation de cet établissement au conseil départemental lors de leur prochaine rencontre. La sectorisation du collège n'appelle pas d'augmentation d'effectifs cette année.